" vil, inspecteur des écoles primaires, président du Con-" seil de Charité (assistance publique aux indigents), pré-" sident du Conseil d'hygiène, président du Conseil des " prisons. Il devait donner à ses paroissiens les certifi-" cats de mœurs et de bonne conduite, qui faisaient foi de-" vant les tribunaux de la colonie, et dénoncer aux autori-" tés les agitateurs et les flibustiers. C'est ainsi que bon " nombre de révolutionnaires, emprisonnés en ces derniè-" res années par le Gouvernement Espagnol, repro-" chaient toujours aux Curés d'avoir été par leurs dénon-" ciations les auteurs de leur infortune. Le Curé était en-" core président du Conseil Municipal, président du Con-" seil de recensement. Pendant longtemps, il fut le chef " effectif de la commission chargée du tracé des routes et " de leur exécution ; en ces derniers temps, il était resté " président honoraire du Conseil des Travaux publics. Il "était encore président du Conseil des Contributions loca-" les, et inspecteur des contributions provinciales". Désormais les religieux aux Philippines seront déchargés de tous ces emplois, qui leur étaient imposés par le Gouvernement espagnol, et dans la mesure où la chose sera possible, les Dominicains de la Province du T. S. Rosaire remettront peu à peu l'administration des paroisses entre les mains des Evêques, pour se donner tout entiers à l'enseignement des sciences sacrées dans leur Université de Manille, à la prédication, au ministère des âmes, et surtout à à l'évangélisation des Infidèles. Mgr Basilio Sancho de Santa Justa y Rufina, Archevêque de Manille, en 1767, fut le premier à imposer aux religieux des Philippines la charge des paroisses. En vain ceux-ci s'en excusèrent, alléguant que la charge des paroisses leur était interdite par les lois de leur Ordre. Il y eut une lutte assez vive à ce sujet entre le prélat et les religieux. Ces derniers protestèrent au Saint Siège ; mais à la fin, ils durent céder à la nécessité et au besoins de l'Eglise dans ces contrées.

(A survre)